

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL



Séance du 20 juin 2024

Présents :

Pierre HENNEAUX,
Bourgmestre;

Patrick PIERLOT,
Anne HENNEAUX,
Céline NICOLAS,
Philippe GILSON,
Echevins;

André ADAM,
Président du CPAS
(voix consultative);

Didier NEUVENS,
Dominique
BOSENDORF,
Joseph MARCHAL,
Christine PALIZEUL,
Jean-François
SLACHMUYLDERS,
Pauline PICARD,
Dominique PENOY,
Georges JAUMIN,
Sandrine BOUGQUEY,
Laurent BREUSKIN,
Kévin DEBOURSE,
Conseillers;

Séverine PIERRET,
présidente du Conseil;

Frédéric LEROY,
Directeur général

OBJET : PST - évaluation finale

Le Conseil Communal réuni en séance publique :

Vu l'article 1123-27 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 19 juillet 2018 (MB 28/08/2018) intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 02 janvier 2019 approuvant le Plan Stratégique Transversal 2018-2024 de la Ville de Saint-Hubert;

Vu la délibération du Conseil communal du 16 décembre 2021 prenant acte de l'évaluation du PST à mi-législature ;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 mars 2022 approuvant le renouvellement du Plan Stratégique Transversal suite à la motion de méfiance constructive collective du 16 décembre 2021 - PST 2021-2024 ;

Considérant que ce programme est un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation ;

Considérant que le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés ;

Considérant que ce programme repose sur une collaboration entre le Collège communal et l'administration pour le volet qui leur est propre ;

Considérant que l'évaluation finale doit être transmise au Conseil communal ;

PREND ACTE :

De l'évaluation finale du Programme Stratégique Transversal (PST)

Service traitant :
Directeur Général
Agent traitant :
Frédéric LEROY

Le Directeur Général ,

(s) F. LEROY

Par le Conseil :

Le Bourgmestre,

(s) P. HENNEAUX

Pour extrait conforme :

Le Directeur général,

F. LEROY

Le Bourgmestre,

P. HENNEAUX